

Monsieur le Préfet  
Préfecture de Saône-et-Loire  
196 rue de Strasbourg  
71 021 MACON Cedex 9

Granges, le 26 novembre 2021

**Pôle de valorisation des déchets de Granges  
Commune de Granges (71)**

***Demande d'autorisation de valorisation de matériaux***

Monsieur le Préfet,

je soussigné, Guillaume DURY, de nationalité française, agissant en qualité de Directeur Général, pour la société VALEST dont le siège social est situé 2-4 avenue des Canuts – 69 120 Vaulx-en-Velin, sollicite :

- l'autorisation de valoriser une partie des matériaux extraits dans le cadre de la création de casiers de stockage de déchets sur le pôle de valorisation des déchets de Granges, site qui bénéficie actuellement d'une autorisation par arrêté préfectoral n° DLPE/BENV-2016-209-3 du 27 juillet 2016 modifié par arrêté préfectoral n° DCL/BRENV/2018-319-1 du 15 novembre 2018.

Les rubriques de la nomenclature ICPE concernées sont les rubriques n° 2510-3 (régime d'autorisation) et 2517 (régime de déclaration).

Les parcelles concernées sont les suivantes : section B, parcelles n° 668, 670, 672, 833, 992.

Dans cadre des terrassements réalisés pour la confection de casiers de stockage de déchets, VALEST dispose de matériaux argileux excédentaires qu'elle souhaite aujourd'hui valoriser.

La société TERREAL qui exploite deux usines de fabrication de tuiles et accessoires en terre cuite sur la commune de Chagny, à environ 16 km à vol d'oiseau au nord du site de Granges, est intéressée par ces argiles qu'elle exploite également sur sa carrière de Chagny.



VALEST utilise des matériaux argileux pour recouvrir les casiers de stockage de déchets. Toutefois, ces argiles excédentaires n'ont pas d'utilité particulière pour VALEST car elle dispose d'autres matériaux argileux sur le site. Les matériaux argileux seraient utilisés sur site dans le cadre de terrassements. Aujourd'hui le projet mis en place avec TERREAL permet une valorisation de ces matériaux. Cette quantité de matériaux ne sera pas par ailleurs exploitée par TERREAL sur un autre site et permettra ainsi d'éviter les impacts liés à une exploitation sur un site naturel.

Les volumes et tonnages moyens annuels de matériaux valorisés sont de 8 500 m<sup>3</sup> et 17 000t.

Les volumes et tonnages maximums annuels de matériaux valorisés sont de 11 000 m<sup>3</sup> et 22 000t.

La demande porte sur la durée de vie de l'installation de stockage de déchets non dangereux du site de Granges soit jusqu'à fin janvier 2039.

Je vous serais obligé de bien vouloir trouver ci-après les renseignements demandés par la réglementation incluant l'Étude d'impact du projet sur l'environnement, l'Étude de dangers, l'Étude d'hygiène et de sécurité.

Etant donné la surface totale sur laquelle porte la demande, soit 64 ha 45 a 27 ca (surface totale autorisée du pôle), nous requérons l'autorisation de produire le plan d'ensemble demandé à 1/200 è à l'échelle réduite du 1 500 è.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Guillaume DURY  
Directeur Général Délégué

DocuSigned by:  
**VALEST**   
SAS au capital de 824 544 €  
Siège social : 2-4 Avenue des Canuts  
69120 VAULX EN VELIN  
410 302 954 RCS Lyon